

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle, énergétique et numérique

**Avenant n°3 à la convention de délégation de gestion relative au centre de gestion financière
placé sous l'autorité du trésorier général des douanes
(opérations de la direction interrégionale des douanes - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse)**

Entre :

La direction interrégionale des douanes - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse, représentée par M. Franck TESTANIERE, directeur interrégional, désignée sous le terme de « délégant », d'une part,

Et

La trésorerie générale des douanes, représentée par Mme Nadine MORELLE, trésorier général des douanes, désignée sous le terme de « déléataire », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

En application de son article 7, la convention de délégation de gestion du 2 avril 2024 relative au centre de gestion financière placé sous l'autorité du trésorier général des douanes (opérations de la direction interrégionale des douanes - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse) est modifiée comme suit :

L'annexe de la convention est remplacée par l'annexe ci-jointe.

Article 2

Le présent avenant prend effet le lendemain de sa publication.

Fait à Marseille, le 20 janvier 2026

Le délégant,
Direction interrégionale des douanes
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse



Le directeur interrégional,
Franck TESTANIERE

Le déléataire,
Trésorerie générale
des douanes



Le trésorier général des douanes,
Nadine MORELLE

Visa du Préfet

Jacques WITKOWSKI



ANNEXE

UNITÉS OPÉRATIONNELLES

0218-CESG-DR13

0302-CDI2-C010

0302-CDI2-DI13

0302-DI13-DI13

0348-DP13-DD13

0349-CDBU-CEFI

0362-CDIE-DR13

0362-MEFR-CDDI

0723-DR13-DR13

0723-DR2A-DR2A